

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé  
au  
Moniteur  
belge



**\*24150186\***

REGISTRAR DE L'ENTREPRISE

**09 OCT. 2024**

Greffe

N° d'entreprise : **0727 948 277**

Nom

(en entier) : **AIR EOLIENNE DE HELLEBECQ**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de la Déportation, 221/2, 1480, Tubize**

**Objet de l'acte : Transfert siège social**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2024, le Conseil d'administration de la Société a pris la décision suivante :

**1. Changement du siège social de la Société**

Conformément à l'article 2:4 du Code des Sociétés et Associations et l'article 2 des Statuts de la Société, le Conseil d'administration déplace le siège de la Société.

Le siège est actuellement situé à la Rue de la Déportation, 221/2, 1480, Tubize (Région wallonne). Il sera désormais situé à l'Avenue de Spirou (FL) 32, 6220, Fleurus (Région wallonne).

Le changement de siège social s'opérera de plein droit le 3 septembre 2024.

**2. Procuration**

Le Conseil d'administration donne procuration à Me Didier Putzeys, Me Antoine Cuvelier et Me Mattias Biebow, avocats, dont le cabinet est établi Avenue Brigade Piron 132, 1080 Bruxelles, ou tout autre avocat du cabinet Putzeys Law sis à la même adresse, en vue d'accomplir les démarches inhérentes au changement de siège de la Société auprès des instances officielles, en ce compris le Moniteur belge, le greffe du tribunal de l'entreprise et la Banque Carrefour des Entreprises.

Ainsi acté dans le présent procès-verbal le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/10/2024 - Annexes du Moniteur belge